

PRESTATIONS PROFESSIONNELLES DE TRANSPORT POUR LES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE (TMR)

DOSSIER DE CANDIDATURE SPONTANEE À FOURNIR

Ce document est à remettre au format original Word et papier

Version du 27 novembre 2024

A compléter par le candidat :	
Nom de l'entreprise (indépenda	ant, société simple, société à responsabilité limitée ou société anonyme):
Nom et prénom de la personr	ne responsable du dossier (personne de contact):
Adresse complète :	
Téléphone :	
Adresse électronique (E-mail)·
Site Internet (web) :	, ·
Date :	Signature(s) * :

Il est indiqué dans les pages suivantes les informations essentielles de présentation de la candidature

^{*} Par sa signature, le candidat représenté par sa personne de contact annoncée ci-dessus, habilitée à signer en regard de son inscription au Registre du commerce, s'engage également sur les dispositions administratives d'appel à candidatures et sur le contenu de toutes les annexes et pour toutes les personnes membres de sa candidature

1. PRÉSENTATION, ORGANISATION ET ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Le candidat doit répondre aux demandes ci-après. En cas de documents remis en annexe, ils doivent mentionner le numéro et la lettre le cas échéant de la question ou de la demande.

1.1 Lettre de motivation

Le candidat doit accompagner son dossier de candidature d'une lettre de motivation sur une page A4 recto uniquement.

1.2 Présentation du candidat

Le candidat doit présenter en annexe sa société, soit sous la forme d'un texte de maximum 1 page A4 recto-verso et/ou d'une plaquette d'entreprise. Les informations suivantes doivent au minimum être fournies :

- a) La ou les activité(s) de l'entreprise ;
- b) La date de la création de l'entreprise avec la remise de l'extrait du Registre du commerce en annexe ou l'attestation d'enregistrement dans une liste officielle de chauffeurs professionnels ;
- c) L'organisation de l'entreprise (organigramme opérationnel et décisionnel) avec son ou ses éventuelle(s) succursale(s) ;
- d) Les outils et logiciels de gestion et de controlling mis en place pour assurer la bonne exécution de ses prestations ;
- e) Le ou les certificats officiels, voire aussi les éventuels labels obtenus en matière d'organisation de l'entreprise et de développement durable (social et/ou environnemental). Le cas échéant avec les preuves à remettre en annexe.

1.3 Capacité de l'entreprise

Le candidat de fournir les informations suivantes sur une page A4 recto maximum par demande :

- Le nombre de chauffeurs totaux de l'entreprise en distinguant ceux accrédités TMR et non TMR, ceci valable à la date du dépôt de la candidature, avec leurs taux d'activité en équivalent plein temps (EPT) :
- La liste des véhicules adaptés et/ou non adaptés que le candidat possède à la date du dépôt de la candidature, avec leurs caractéristiques et leur mode de propulsion;
- Les chiffres d'affaires totaux de l'entreprise, toutes activités confondues et ceux relatifs aux TMR, ceci pour chaque année depuis 2019.

1.4 Assurance RC

Le candidat de fournir en annexe une copie de l'attestation d'assurance en responsabilité civile d'entreprise professionnelle avec une couverture de risques d'au moins CHF 5 millions par an, datée de maximum 3 mois et valable au moins jusqu'à la fin de l'année 2024 avec clause de reconduction tacite à la fin de l'année. Cette assurance doit couvrir les risques de dommages causés par l'entreprise, un de ses employés ou toute personne sous leur responsabilité. L'attestation doit contenir les informations précisées dans l'Annexe P1.

1.5 Engagements sur les conditions de travail

Le candidat doit fournir les attestations P1 et P6 annexées, dûment <u>datées et signées</u> par des personnes habilitées à engager l'entreprise.

Il est rappelé que l'AVASAD ou ses Associations/Fondations sont libres de requérir à tout moment, avant et après la signature du contrat-cadre, les documents officiels qui attestent le respect régulier du paiement des charges sociales et fiscales, ainsi que la preuve de la solvabilité de l'entreprise, notamment l'extrait de l'office des poursuites et faillites.

Page 2 sur 5

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA CANDIDATURE

Le candidat doit répondre aux questions suivantes selon la réalité valable au moment de la date du dépôt de la candidature, ceci de manière précise, concise et claire.

		pe d'entreprise :				
		Indépendant inscrit au Registre du commerce (extrait à fournir + la preuve de ce statut doit être apportée au-travers d'une attestation officielle)				
		Société simple inscrite au Registre du commerce (extrait à fournir)				
		Société à responsabilité limitée inscrite au Registre du commerce (extrait à f	ournir)			
		Société anonyme inscrite au Registre du commerce (extrait à fournir)				
		Autre forme juridique inscrite au Registre du commerce :	_ (extrait à fournir)			
2.2	Red	connaissance cantonale applicable :				
		Entreprise ou indépendant enregistré comme transporteur de personnes à tavec véhicules non adaptés dans le Canton de Vaud (preuve à remettre en au	•			
		Entreprise ou indépendant enregistré comme transporteur de personnes à tavec véhicules non adaptés dans le Canton de :en annexe)				
		Entreprise ou indépendant enregistré comme transporteur de personnes à titre professionnel avec véhicules <u>adaptés</u> dans le Canton de Vaud (confirmation de la police du commerce de <u>transport exclusif de personnes en situation de handicap</u> à remettre en annexe)				
		Entreprise ou indépendant enregistré comme transporteur de personnes à tavec véhicules <u>adaptés</u> dans le Canton de : (con police du commerce <u>transport exclusif de personnes en situation de handicap</u> à ren	nfirmation de de la			
2.3	Cat	tégorie :				
		Taxi indépendant ou compagnie de taxi avec accréditation communale (la doit être remise en annexe en précisant les Communes concernées par l'accréditat				
			rion)			
		doit être remise en annexe en précisant les Communes concernées par l'accréditat Véhicule de transport avec chauffeur (VTC) ou compagnie de chauffeurs s	rion)			
2.4		doit être remise en annexe en précisant les Communes concernées par l'accréditate Véhicule de transport avec chauffeur (VTC) ou compagnie de chauffeurs s'communale	rion)			
2.4	□ □ □ Eng	doit être remise en annexe en précisant les Communes concernées par l'accréditate Véhicule de transport avec chauffeur (VTC) ou compagnie de chauffeurs s communale Autre:	rion)			
2.4		doit être remise en annexe en précisant les Communes concernées par l'accréditate Véhicule de transport avec chauffeur (VTC) ou compagnie de chauffeurs s communale Autre: gagé précédemment pour les régions TMR suivantes:	rion)			
2.4		doit être remise en annexe en précisant les Communes concernées par l'accréditate Véhicule de transport avec chauffeur (VTC) ou compagnie de chauffeurs s communale Autre : gagé précédemment pour les régions TMR suivantes : Lot 1 – Grand Lausanne	rion)			
2.4		doit être remise en annexe en précisant les Communes concernées par l'accréditate Véhicule de transport avec chauffeur (VTC) ou compagnie de chauffeurs s communale Autre : gagé précédemment pour les régions TMR suivantes : Lot 1 – Grand Lausanne Lot 2 – La Côte	rion)			
2.4		doit être remise en annexe en précisant les Communes concernées par l'accréditate Véhicule de transport avec chauffeur (VTC) ou compagnie de chauffeurs s communale Autre : gagé précédemment pour les régions TMR suivantes : Lot 1 – Grand Lausanne Lot 2 – La Côte Lot 3 – EST vaudois	rion)			
2.4		doit être remise en annexe en précisant les Communes concernées par l'accréditate Véhicule de transport avec chauffeur (VTC) ou compagnie de chauffeurs s communale Autre : gagé précédemment pour les régions TMR suivantes : Lot 1 – Grand Lausanne Lot 2 – La Côte Lot 3 – EST vaudois Lot 4 – Nord vaudois	rion)			
		doit être remise en annexe en précisant les Communes concernées par l'accréditate Véhicule de transport avec chauffeur (VTC) ou compagnie de chauffeurs s communale Autre : gagé précédemment pour les régions TMR suivantes : Lot 1 – Grand Lausanne Lot 2 – La Côte Lot 3 – EST vaudois Lot 4 – Nord vaudois Lot 5 – Broye-Vully	rion)			
		doit être remise en annexe en précisant les Communes concernées par l'accréditate Véhicule de transport avec chauffeur (VTC) ou compagnie de chauffeurs s communale Autre : gagé précédemment pour les régions TMR suivantes : Lot 1 – Grand Lausanne Lot 2 – La Côte Lot 3 – EST vaudois Lot 4 – Nord vaudois Lot 5 – Broye-Vully gagement de la candidature pour les régions TMR suivantes :	rion)			
		doit être remise en annexe en précisant les Communes concernées par l'accréditate Véhicule de transport avec chauffeur (VTC) ou compagnie de chauffeurs se communale Autre : gagé précédemment pour les régions TMR suivantes : Lot 1 – Grand Lausanne Lot 2 – La Côte Lot 3 – EST vaudois Lot 4 – Nord vaudois Lot 5 – Broye-Vully gagement de la candidature pour les régions TMR suivantes : Lot 1 – Grand Lausanne, toutes les Communes	rion)			
		doit être remise en annexe en précisant les Communes concernées par l'accréditate Véhicule de transport avec chauffeur (VTC) ou compagnie de chauffeurs se communale Autre : gagé précédemment pour les régions TMR suivantes : Lot 1 – Grand Lausanne Lot 2 – La Côte Lot 3 – EST vaudois Lot 4 – Nord vaudois Lot 5 – Broye-Vully gagement de la candidature pour les régions TMR suivantes : Lot 1 – Grand Lausanne, toutes les Communes Lot 2 – La Côte, toutes les Communes	rion)			

Page 3 sur 5

2.6 Chauffeurs prévus d'être impliqués pour les prestations TMR et leur implication (le candidat peut soit compléter le tableau ci-dessous en rajoutant autant de lignes que nécessaires ou être reproduit dans un document remis en annexe en mentionnant le numéro de la question):

Prénom et nom (chauffeur avec niveau de français au moins B1 selon le CECRL)	Lot(s) sur lequel ou lesquels le chauffeur sera impliqué	Type de véhicule (selon les art. 9 et 10 de la directive DGCS)	Disponibilité du chauffeur prévue le chauffeur	
	☐ Lot 1 ☐ Lot 2 ☐ Lot 3 ☐ Lot 4 ☐ Lot 5	 Non adapté Adapté Propulsion électrique Hybride Thermique essence Thermique diesel 	☐ 06h00 à 20h00 ☐ 20h00 à 06h00 ☐ Jours ouvrables ☐ Jours fériés ☐ Dimanche	Selon art. 62 e) alinéa 2 LEAE TMR via un bureau TMR TMR via un autre organisme :
	☐ Lot 1 ☐ Lot 2 ☐ Lot 3 ☐ Lot 4 ☐ Lot 5	 Non adapté Adapté Propulsion électrique Hybride Thermique essence Thermique diesel 	☐ 06h00 à 20h00 ☐ 20h00 à 06h00 ☐ Jours ouvrables ☐ Jours fériés ☐ Dimanche	Selon art. 62 e) alinéa 2 LEAE TMR via un bureau TMR TMR via un autre organisme :
	☐ Lot 1 ☐ Lot 2 ☐ Lot 3 ☐ Lot 4 ☐ Lot 5	 Non adapté Adapté Propulsion électrique Hybride Thermique essence Thermique diesel 	☐ 06h00 à 20h00 ☐ 20h00 à 06h00 ☐ Jours ouvrables ☐ Jours fériés ☐ Dimanche	Selon art. 62 e) alinéa 2 LEAE TMR via un bureau TMR TMR via un autre organisme :
	☐ Lot 1 ☐ Lot 2 ☐ Lot 3 ☐ Lot 4 ☐ Lot 5	 Non adapté Adapté Propulsion électrique Hybride Thermique essence Thermique diesel 	☐ 06h00 à 20h00 ☐ 20h00 à 06h00 ☐ Jours ouvrables ☐ Jours fériés ☐ Dimanche	Selon art. 62 e) alinéa 2 LEAE TMR via un bureau TMR TMR via un autre organisme :
	☐ Lot 1 ☐ Lot 2 ☐ Lot 3 ☐ Lot 4 ☐ Lot 5	Non adapté Adapté Propulsion électrique Hybride Thermique essence Thermique diesel	O6h00 à 20h00 20h00 à 06h00 Jours ouvrables Jours fériés Dimanche	Selon art. 62 e) alinéa 2 LEAE TMR via un bureau TMR TMR via un autre organisme :
	☐ Lot 1 ☐ Lot 2 ☐ Lot 3 ☐ Lot 4 ☐ Lot 5	Non adapté Adapté Propulsion électrique Hybride Thermique essence Thermique diesel	O6h00 à 20h00 20h00 à 06h00 Jours ouvrables Jours fériés Dimanche	Selon art. 62 e) alinéa 2 LEAE TMR via un bureau TMR TMR via un autre organisme :
	☐ Lot 1 ☐ Lot 2 ☐ Lot 3 ☐ Lot 4 ☐ Lot 5	Non adapté Adapté Propulsion électrique Hybride Thermique essence Thermique diesel	O6h00 à 20h00 20h00 à 06h00 Jours ouvrables Jours fériés Dimanche	Selon art. 62 e) alinéa 2 LEAE TMR via un bureau TMR TMR via un autre organisme :

Page 4 sur 5

2.7 Tarifs applicables pour le transport professionnel de personnes

S'il	r des transports professionnels de personnes à mobilité s'engage sur plusieurs régions TMR, il copiera la prés que lot. Il prendra soin d'indiquer les tarifs pour :			
	Lot 1 − Grand Lausanne → Fixé par un règlement communal	: 🗌 Oui	Oui, partiellement	☐ Non
П	Lot 2 – La Côte → Fixé par un règlement communal :	☐ Oui	Oui, partiellement	☐ Non
$\overline{\Box}$	Lot 3 – EST vaudois → Fixé par un règlement communal :	☐ Oui	☐ Oui, partiellement	☐ Non
\Box	Lot 4 − Nord vaudois → Fixé par un règlement communal :	☐ Oui	☐ Oui, partiellement	☐ Non
\exists	Lot 5 — Broye-Vully → Fixé par un règlement communal :	☐ Oui	Oui, partiellement	☐ Non
ш	Lot 3 — Droyc - Vally 2 Tixe par un regiement communar.	□ Oui	☐ Oui, partiellerilerit	
	Tarif de prise en charge (n'indiquez que les tarifs applicables se	elon les en	gagements d'implication	du § 2.6) :
	☐ Jours ouvrables, véhicule non adapté, horaire de 06h00 à 20h00	:		
	☐ Jours ouvrables, véhicule adapté, horaire de 06h00 à 20h00 :			
	☐ Jours ouvrables, véhicule non adapté, horaire de 20h00 à 06h00):		
	☐ Jours ouvrables, véhicule adapté, horaire de 20h00 à 06h00 :			
	☐ Jours fériés et dimanche, véhicule non adapté, horaire de 06h00	à 20h00 :		
	☐ Jours fériés et dimanche, véhicule adapté, horaire de 06h00 à 20)h00 :		
	☐ Jours fériés et dimanche, véhicule non adapté, horaire de 20h00	à 06h00 :		
	☐ Jours fériés et dimanche, véhicule adapté, horaire de 20h00 à 0€	6h00 :		
	Tarif au km (n'indiquez que les tarifs applicables selon les engage	ments d'in	nplication du § 2.6) :	
	☐ Jours ouvrables, véhicule non adapté, horaire de 06h00 à 20h00):		
	☐ Jours ouvrables, véhicule adapté, horaire de 06h00 à 20h00 :			
	☐ Jours ouvrables, véhicule non adapté, horaire de 20h00 à 06h00	:		
	☐ Jours ouvrables, véhicule adapté, horaire de 20h00 à 06h00 :			
	☐ Jours fériés et dimanche, véhicule non adapté, horaire de 06h00	à 20h00 :		
	☐ Jours fériés et dimanche, véhicule adapté, horaire de 06h00 à 20	Oh00:		
	☐ Jours fériés et dimanche, véhicule non adapté, horaire de 20h00	à 06h00 :		
	☐ Jours fériés et dimanche, véhicule adapté, horaire de 20h00 à 0€	6h00 :		
	Tarif horaire d'attente (n'indiquez que les tarifs applicables seloi	n les enga	gements d'implication du	ı § 2.6) :
	Jours ouvrables, véhicule non adapté, horaire de 06h00 à 20h00	_	,	,
	☐ Jours ouvrables, véhicule adapté, horaire de 06h00 à 20h00 :			
	☐ Jours ouvrables, véhicule non adapté, horaire de 20h00 à 06h00	١:		
	☐ Jours ouvrables, véhicule adapté, horaire de 20h00 à 06h00 :			
	Jours fériés et dimanche, véhicule non adapté, horaire de 06h00	à 20h00 :		
	☐ Jours fériés et dimanche, véhicule adapté, horaire de 06h00 à 20			
	☐ Jours fériés et dimanche, véhicule non adapté, horaire de 20h00			
	lours fériés et dimanche véhicule adanté horaire de 20h00 à 06			

Le candidat doit fournir ci-après ou dans un document annexé les tarifs qu'il souhaite appliquer

Il est rappelé que les tarifs peuvent être imposés si ceux-ci sont déjà fixés dans des règlements communaux. A défaut, la DGCS pour un motif d'économicité se réserve le droit de négocier les tarifs afin de les rendre équitables et comparables, mais également acceptables pour les bénéficiaires en cohérence avec les tarifs pratiqués par les autres professionnels du secteur pour des prestations similaires.

Page 5 sur 5